

DEPARTEMENT : Haute-Vienne  
ARRONDISSEMENT : Limoges  
COMMUNE : MEILHAC

## DECISION DU MAIRE

- Vu l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal 2020/37 en date du 11 septembre 2020, portant délégation de fonction du Conseil municipal au maire,

-----  
N° 2025 / 03  
-----

### Objet : ECOLE / INSTALLATION VOLET ROULANT ET BARRE ANTIPANIQUE

La classe accueillant les élèves de cours élémentaires 2<sup>ème</sup> année, située dans le bâtiment principal de l'école, nécessite quelques travaux.

Une fenêtre n'a pas de volet permettant d'occulter le soleil, la porte d'entrée principale de la classe ne comporte pas de barre antipanique.

Le Maire,

**DECIDE** de faire confiance à l'entreprise GEDIMAT Moreau Matériaux sise 87800 Saint-Maurice-Les-Brousses pour :

- l'installation d'un volet roulant solaires MONO ID3 Solar de marque BUDENDORFF (fabriquant français) pour un montant de 777, 96 € HT, soit 855, 76 € TTC,
- l'installation d'une barre antipanique JPM pour un montant de 740, 90 € HT, soit 814, 99 € TTC.

**PRECISE** que cette opération est inscrite au budget principal 2025.

Meilhac, le 14 avril 2025

Le Maire,

Jean-Marie MASSEY

